

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 15 août 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3780 chemin du Bon-Air

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0035:

La demande de dérogation mineure 2023-0035 vise à :

Permettre la construction d'une remise de 3,66 mètres par 6,71 mètres en marge avant, alors que c'est normalement proscrit au règlement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTÉ-JULIENNE, ce lundi 31 juillet 2023.



Carol Foley
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe